



**CGT FINANCES PUBLIQUES**

**DISI PAYS DU CENTRE**

ESI Clermont Guichard  
ESI Clermont Parlette  
ESI Limoges  
ESI Nevers

## **COMPTE RENDU CHS-CT du 11 octobre 2017.**

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation des PV des CHSCT du 14/15 mars et du 30 mai 2017.
- Point sur la réalisation du budget
- Point sur le Plan Annuel de Prévention (PAP)
- Examen des registres sécurité, santé et accidents de services
- Présentation de la campagne Document Unique de Prévention des Risques Professionnels (DUERP) 2017-18
- Suivi des préconisations de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST)
- Présentation des conditions de relogement de la CID63 (Cellule Informatique Départementale) et de l'AT Ordo (Assistance Téléphonique Ordonnateurs) suite à la création du Centre de Service RH (CSRH) sur le site de Clermont-Parlette
- Questions diverses
  - Bilan de visite de CID36 à Châteauroux
  - Présentation du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)

Cette instance a été présidée par M. Chapon.

Les responsables des ESI étaient présents sauf celui de l'ESI de Nevers représenté par Anne-Laure Bouvier.

Le docteur Lescher et Ludovic Thiebaut (ISST) était présent également.

La CGT a lu une déclaration liminaire jointe à ce compte rendu.

Face aux inquiétudes remontées dans cette déclaration, la direction affirme n'avoir aucune information à ce jour concernant une suppression ou une fusion avec les Comités Techniques des CHSCTs dans la Fonction Publique. La CGT – ainsi que l'ISST – a rappelé que les parties du code du travail qui concernent les CHSCT s'appliquent totalement à la Fonction Publique. Une fusion des instances impliquerait une diminution du temps et des représentants disponibles pour étudier les dossiers tant en CT qu'en CHSCT.

Les PV des instances précédentes ont été approuvées.

### **Point sur la réalisation du budget**

Compte tenu des engagements budgétaires et en tenant compte de 2 fauteuils ergonomiques supplémentaires (prescrits) et des prélèvements amiantes à Limoges comme à Clermont-Ferrand (prélèvements non inclus dans le devis du diagnostic amiante), l'intégralité du budget 2017 a été consommée et un déficit d'environ 2200€ apparaît. De plus, un besoin en renouvellement des

trousses de secours ainsi que de 2 lampadaires « lumière du jour » est remonté par les OS. La direction annonce que le contenu des trousses de secours et armoires à pharmacie est pris sur le budget de l'action sociale départementale. Elle propose de prendre sur la Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**) l'intégralité des stores de Nevers, libérant ainsi 2400€ sur le budget du CHSCT. De plus, le besoin en luminaires ne se présentera qu'après le déménagement des CIDs et de l'AT Ordo en début d'année 2018. La Direction propose alors d'acquérir les luminaires sur la DGF en début d'année, avec une régularisation lors de l'examen du budget CHSCT. Un forte inquiétude est remontée sur le retard pris par les services facturiers (SFACT de Lyon) pour régler les factures de cette année. Toute facture non payée avant mi-décembre serait imputée sur le budget de l'année suivante, et les sommes non payées cette année seraient perdues pour le budget actuel. M. Chapon s'est engagé à intervenir pour que les plus grosses factures en cours soient suivies de près.

### **Point sur le Plan Annuel de Prévention (PAP)**

Sur les 97 actions engagées dans le PAP 2017, 44 ont été réalisées, 27 sont en cours et 26 restent à faire. La direction précise que l'action n° 44 concernant la fissure du bâtiment de la Parlette consistait à effectuer les travaux sur la dalle. Il s'avère que cette fissure n'est pas liée au problème de la dalle qui a bien été renforcée. Des travaux supplémentaires de réfection du joint de dilatation vont être engagé pour régler ce problème. Tous ces travaux sont à la charge de la DDFiP 63 qui est propriétaire du bâtiment.

### **Examen des registres sécurité, santé et accidents de services**

Les registres santé et sécurité sont actuellement vides.

Au titre des accidents de service, un agent du site de Guichard s'est piqué avec un arbuste sur un bras opéré. La CGT rappelle qu'une blessure qui peut paraître anodine peut avoir des conséquences dramatiques en cas d'infection.

Les 3 autres accidents sont des accidents de trajet (chute en descendant du bus, accident de voiture, chute à vélo). Aucun de ces accidents n'a à ce jour généré d'arrêt de travail.

### **Présentation de la campagne DUERP-PAP 2017-18**

La campagne 2017-18 est une campagne dite « complète », c'est-à-dire qu'un recensement des risques sera effectué service par service avec les agents eux même. Un certain nombre de questionnaires vont permettre de guider la réflexion des agents, dont un concernant les résultats du Plan Annuel de Prévention actuel sur les Risques Psycho-Sociaux.

Nous rappelons à ce sujet que le DUERP et le PAP sont disponibles sur Ulysse DiSI Pays du Centre, sous « Les agents » → « Conditions de vie au travail », rubrique DUERP.

Le référentiel des risques a été revu et simplifié : 58 situations de risque ont été regroupées en 11 familles plus une famille « divers », contre 139 situations précédemment. Un outil en ligne est mis à disposition des chefs de service pour la saisie directe des résultats de la réunion avec son service. Une remontée « papier » pourra cependant être faite et sera saisie par l'assistant de prévention. Il est demandé à ce que les risques soient accompagnés d'une description minutieuse. Un risque trop vague est en effet difficile à coter par le groupe de travail. De même, un risque qui ne concernerait qu'une personne dans un service n'a pas vocation à apparaître dans le DUERP mais dans le registre santé et sécurité. Par contre, les lignes du registre qui ne seraient pas résolues doivent donner lieu à un risque dans le DUERP.

Les réunions de service devront se tenir entre mi-octobre et fin novembre. Le groupe de travail se réunira entre décembre 2017 et février 2018. Un infocentre « DUERP » est accessible aux membres du CHSCT pour les aider dans le dépouillement des enquêtes. Les services amenés à déménager entre le début de campagne et le groupe de travail doivent étudier les risques liés à leurs conditions de travail actuelles. Des changements pourront toujours être apportés à posteriori.

Deux nouvelles unités de travail sont prises en compte : les apprentis et les télétravailleurs. La CGT regrette que les prestataires, en particulier ceux en longue mission (saisie Fidji Stock p.ex.) ne soient pas pris en compte. L'ISST s'engage à faire remonter le sujet au Secrétariat Général. En attendant, les prestataires ont accès au registre santé et sécurité au travail. Ce registre étant dématérialisé à la DISI, un registre papier leur sera mis à disposition.

### ***Suivi des préconisations de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST)***

Les tableaux de suivi sont présentés en séance. Les actions réalisées seront supprimées de ce tableau au fur et à mesure et des visites supplémentaires de l'ISST pourront l'amender. Le monte charge de Nevers est toujours arrêté en attente d'une pièce de rechange. De plus, la CGT fait remonter qu'un extincteur a été retiré. L'ISST précise que si un remplacement n'est pas nécessaire dans le cas où un autre extincteur est disponible dans les 200m<sup>2</sup> alentour, une remise à jour des plans d'évacuation est cependant nécessaire, ainsi qu'une information des agents. Parmi les préconisations, un retrait de l'écluse de l'éditique à Guichard est recommandé, son usage s'avérant peu pratique et sa présence encombrante générant des risques supplémentaires. Le sujet est à l'étude.

### ***Présentation des conditions de relogement des équipes de Parlette***

Afin d'accueillir le CSRH, la DDFIP 63 doit réquisitionner le second étage du bâtiment où sont logés la CID63 et l'AT Ordo. Ceux-ci, après des travaux engagés dont l'échéance est prévue en fin d'année, seront relogés au rez-de-chaussée autour du patio pour l'AT et autour de l'ancienne salle blanche pour la CID. Les plans ont été établis avec les agents concernés et validés par la DDFiP. L'ISST et le médecin de prévention doivent effectuer une visite avant travaux pour étudier la question de l'éclairage et du circuit d'évacuation.

### ***Questions diverses***

*Visite de la CID de l'Indre à Châteauroux.*

La visite n'a pas relevé de problème particulier pour cette CID excentrée, si ce n'est une vacance de personnels que l'arrivée d'un agent administratif n'a pas totalement résolu du fait de la formation que ses collègues doivent lui prodiguer et de son manque provisoire de technicité. L'autre sujet particulier est le partage avec les huissiers du Trésor d'un véhicule électrique de faible autonomie. La solution de reprise par la DiSI d'un véhicule traditionnel de la DDFIP 36 implique la suppression par ailleurs d'un véhicule de son parc.

La visite de la CID de la Creuse est à planifier d'ici à la fin de l'année.

*Tableau de bord de veille sociale*

Le TBVS a été présenté en octobre en CTL. Le nombre des indicateurs a été très sensiblement réduit, rendant l'interprétation difficile, pour ne pas dire impossible. Au vu des éléments présentés, aucune tendance générale ne se dégage et tout semble aller pour le mieux. Les OS ont fait part de leur doute quant à l'intérêt d'un TBVS ainsi réduit. La CGT précise qu'un tel tableau de bord ne dispense pas d'enquête au plus près du terrain lorsqu'un souci émerge des indicateurs.

### *Autres*

Des soucis de lumière dans les escaliers et de température dans les toilettes de Nevers ont été abordés. La CGT a également rappelé que l'éclairage de la voie menant à la cantine et au parking de Guichard n'avait pas été résolu, et que le sujet des véhicules stationnés devant la salle de sport – et qui rendent le trajet Parlette – Guichard dangereux – est toujours d'actualité. Un courrier de la Direction doit être envoyé à la salle de sport afin de les sensibiliser.

### **Les représentants CGT présents à cette réunion :**

- **Alain Bost et Francis Reix en qualité de titulaires**
- **Sylvie Marcel et Olivier Delemar en qualité de suppléants.**

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et comptes-rendus sont en ligne sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>